La mairie de Cannes condamnée à rembourser une amende anti-burkini

20/06/2018 à 12h03

La décision est symbolique, mais il est des symboles qui pèsent lourd. La mairie de Cannes a été condamnée mardi 19 juin par le tribunal administratif de Nice à rembourser une amende de 11 € que la ville avait infligé à une femme portant un burkini.

« *La requérante est (…) fondée à demander le paiement du préjudice correspondant à l'amende d'un montant de 11 € qui lui a été infligée en application d'un arrêté illégal* », indique l'ordonnance du juge administratif, saisie par cette jeune mère de famille originaire de la région toulousaine.

La demande de 1 000 € d'indemnisation au titre du préjudice moral résultant de l'humiliation subie au moment où les agents cannois ont dressé le PV a en revanche été rejetée.

www.la-croix.com